



Association Africaine de l'Eau
African Water Association

**CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
(C S T)**

PLAN D' ACTIONS 2018-2020

Table des matières

I.	ANALYSE CONTEXTUELLE.....	3
II.	ENVIRONNEMENT DU CST.....	4
III.	IDENTIFICATION DES DÉFIS MAJEURS.....	6
III.1	Eau potable.....	6
III.2	Assainissement – Environnement et changement climatique – GIRE.....	6
III.3	Aspects transversaux.....	6
III.4	Dimension genre.....	7
IV.	ANALYSE SITUATIONNELLE.....	7
IV.1	Bilan en 2018.....	7
IV.2	Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (SWOT).....	7
✓	Forces et faiblesses du CST.....	7
✓	Menaces et Opportunités du CST.....	8
IV.3	Prise en charge des thématiques transversales.....	9
IV.4	Analyse du format de tenue des assises et réformes.....	9
V.	CADRE STRATÉGIQUE.....	10
➤	Ancrage stratégique de la démarche du CST.....	10
➤	Mission, Vision, Valeurs et Principes d’action.....	10
➤	Orientations stratégiques.....	10
➤	Objectif global de développement du CST.....	11
➤	Objectifs spécifiques.....	11
➤	Identification des Programmes et des Actions.....	11
VI.	PLAN D’ACTIONS 2018 – 2020.....	12
VII.	DISPOSITIF DE SUIVI DES ACTIVITÉS.....	12
ANNEXES.....	13	
COMITE SPECIALISE ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT (N°3).....	14	

I. ANALYSE CONTEXTUELLE

La présente feuille de route (FdR) pour le conseil scientifique et technique (CST) s'inscrit dans une exigence de démarche pour conduire les affaires de l'association. Elle se veut aussi d'être dans la continuité pour consolider des acquis et dispositions de celles des mandats de 2014 et 2016 pour la mise en œuvre des activités scientifiques. Ces dernières ont permis, entre autres, d'animer le débat sur le rôle de l'association dans l'atteinte des objectifs d'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique.

En rappel, depuis l'adoption en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies des Objectifs de Développement Durable (ODD), c'est un nouveau modèle de gouvernance mondiale qui a été défini autour de 17 objectifs et 239 cibles pour l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030 dans le prolongement et l'approfondissement de la feuille de route des OMD.

L'objectif 6 des ODD, à travers ses huit (08) cibles, vise plus spécifiquement à "Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau". La vision des ODD prend bien en charge la grande priorité accordée par la communauté internationale à l'Eau. En effet, l'Assemblée Générale des Nations Unies a reconnu, en sa session du 28 Juillet 2012, l'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires comme un Droit Humain fondamental.

C'est dans ce contexte politico-économique mondial que l'association, avec la tenue régulière d'assises dans les pays membres par son CST, déroule des activités visant à relever les défis majeurs d'accès et d'innovations dans les approches d'élaboration de programmes.

En effet, plusieurs rencontres tenues durant la période de 2014 à 2018 ont contribué au renforcement des principes fondamentaux de prise en charge des préoccupations des sociétés membres et fournisseurs même s'il y a un goût d'inachevé sur certains aspects ; ce qui justifie, en partie, les activités que le nouveau bureau du CST va proposer dans cette nouvelle FdR.

Dans cette dynamique, le CST a pris l'option d'intégrer les questions d'égalité et d'équité de genre au titre des problématiques prioritaires dans les processus de renforcement des capacités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et de propositions de programmes pour satisfaire le mandat qui lui est donné par le Comité de Direction (CD) à cet effet. A cela s'ajoute une ferme volonté de renforcer l'environnement favorable à un business intelligent entre les partenaires fournisseurs et les différentes sociétés désireuses de bénéficier de l'apport des nouvelles technologies.

La révision des actions déjà déroulées et consignées dans les différents rapports bilan constitue un jalon essentiel pour rester dans une logique de continuité et de reconnaissance du travail abattu par les prédécesseurs.

Aussi, la nouvelle FdR va forcément prendre en compte, par anticipation, un nouveau cadre stratégique qui se dessine avec la nécessité de changer de paradigmes pour que l'accès soit véritablement accéléré et pour qu'il y ait une réelle efficacité dans la gestion des programmes financés par nos partenaires financiers. Elle permettra surtout d'éclairer les prises de décisions du CD et de aux différents membres d'avoir un accès à l'information relativement à la supervision de l'exécution du budget global. A ce propos, il sera proposé au CD d'administrer un questionnaire pour recueillir l'avis des membres sur les orientations majeurs qui doivent guider la conduite de l'association et du CST en particulier.

Cette présente FdR qui s'inscrit dans un horizon biennal (2018 – 2020) définira d'une manière claire et précise les activités en direction d'un achèvement certain pour quelques-unes et une continuation pour d'autres, au-delà de 2020. Pour cela, elle satisfait un certain nombre de nécessités dont:

- Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des activités du CST (secrétariat permanent) ;
- Création d'un Google-groupe ;
- Définition d'un nouveau format de déroulement des activités pendant les assises du CST ;
- Envoi, à l'occasion, de lettres d'invitation aux DG et des relance en cas de besoin en faisant des copies au Président de l'AAE pour suivi ;
- Préparation et envoi de lettres spécifiques au DG pour stabiliser au maximum les participants désignés ;
- Informer le CST, à l'avance, sur les engagements stratégiques pour que des activités associées puissent être développées au moment opportun ;
- Proposer une banque de données (organisations, organismes, secteur privé...) pour établir des relations de partenariat ;
- Disposer d'un mailing group et autres supports (site web, newsletter, AfWA news) pour le partage des décisions ;
- Intégrer les Présidents de CS, en tant que observateurs, aux réunions du CD ;
- D'intégrer, en collaboration avec la DEx et dans le respect du processus d'élaboration du budget, les propositions de budget du CST associée aux activités inscrites dans sa feuille de route ;
- Etablir un cadre formel de participation des réseaux des femmes et des jeunes aux assises de CST et donner un réel contenu à ces réseaux, en termes d'activités ;
- Co-représentation par la DEx et le CST aux rencontres internationales, négociations de programmes et autres invitations programmées ;
- Partage régulier des informations sur les manifestations d'intérêts des pays candidats pour abriter les assises de CST et pilotage collégial des préparatifs entre la DEx et le CST ;
- Désignation d'un administrateur et mise à jour régulière du site de l'AAE pour mettre à disposition tous les documents de l'association ;
- Définition d'un nouveau format des JPO organisation commune par la DEx et le CST ;
- Task-force pour la prise en compte des aspects environnementaux dans les activités du CST ;

L'élaboration de cette FdR s'articule autour des points suivants

- Analyse de l'environnement du CST ;
- Identification des défis majeurs ;
- Analyse situationnelle ;
- Définition du cadre stratégique ;
- Elaboration des activités du plan d'action ;
- Mise en place des mécanismes de suivi des activités.

II. ENVIRONNEMENT DU CST

La composition et la mission du Conseil Scientifique et Technique sont définies par le Comité de Direction en fonction des recommandations de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil Scientifique et Technique rend compte de son activité au Comité de Direction et entretient des relations étroites de travail avec la DEx notamment sur les questions de préparation et de tenue des assises et sur la représentation de l'association aux grands rendez-vous auxquels elle est conviée.

Plus être plus explicite, il n'est pas de trop de rappeler que d'une façon générale, le Comité de Direction a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'ASSOCIATION et notamment, pour

- administrer, de gérer et de surveiller les affaires et les intérêts de l'ASSOCIATION ;
- rendre compte de ses activités et de sa gestion à l'Assemblée Générale ;
- proposer à l'Assemblée Générale la nomination d'un commissaire aux comptes ;
- proposer à l'Assemblée Générale les modifications des statuts et du règlement intérieur ;

- réparer les Congrès, les Assemblées Générales, les réunions du Conseil Scientifique et Technique, et de veiller à la bonne exécution des décisions.

Au titre de prérogatives, le CST étudie, sous l'autorité de son Président, les sujets qui lui sont confiés par l'Assemblée Générale et dont les objectifs lui sont préalablement définis.

Les Membres de l'ASSOCIATION désignent librement le(s) délégué(s) appelé(s) à participer aux travaux du Conseil Scientifique et Technique. Dans la mesure du possible, ils sont tenus de ne pas changer de Représentants pendant toute la durée de la mission confiée aux Comités Spécialisés.

Les réunions du Conseil Scientifique et Technique peuvent avoir lieu dans toute localité et à toute époque sur lesquelles les Membres qui en font partie se seront mis d'accord entre eux, en liaison avec leur Président.

Pour faire face à ses missions, le CST dispose d'un budget voté annuellement par l'Assemblée Générale.

Afin d'assurer son bon fonctionnement, le CST est composé de 3 commissions spécialisées auxquelles peuvent prendre part, tout membre de l'AAE à jour de ses cotisations ;

Les trois (3) comités spécialisés sont :

- **Le Comité Spécialisé N°1 (CS1) Management :**
Chargé des aspects institutionnels, juridiques, financiers, du management de la Qualité, de la communication et des ressources Humaines. Il s'occupe aussi des questions d'ordres stratégiques de l'association, etc.
- **Le Comité Spécialisé N°2 (CS2) Gestion Technique :**
Chargé des aspects techniques de l'Eau potable, de la production, du transport, de la distribution, des services, de la qualité de l'eau, de la gestion clientèle et commerciale, des innovations technologiques, des aspects normatifs et réglementaires, etc.
- **Le Comité Spécialisé N°3 (CS3) Assainissement et Environnement :**
Gestion des chaînes de valeurs relativement aux boues de vidange, innovations technologiques dans l'assainissement, changement climatique, protection des ressources contre les pollutions et d'autres sujets liés à la veille normative et réglementaire en matière d'assainissement et d'environnement, etc.

Chaque comité spécialisé est dirigée par un bureau composé : d'un (1) Président, d'un (1) Vice-président et de deux (2) rapporteurs (un anglophone et un Francophone). Les membres du bureau sont élus pour un mandat de deux (2) ans renouvelable.

Tout membre de l'AAE, à jour de ses cotisations, peut être membre du CST afin de contribuer activement à la réflexion sur les challenges du secteur de l'eau en Afrique.

Ci-après, la composition du bureau du CST pour le mandat 2018 – 2020 :

POSTE	NOM & PRENOMS	SOCIETE	PAYS
1er Président CST	Dr. Papa SAMBA DIOP	ONAS	SENEGAL
2ème Président CST	Dr. Rose KAGGWA	NWSC	OUGANDA
COMITE SPECIALISE 1 : MANAGEMENT			
Président	Mme MPOUMA LOGMO Géraldine	CDE	CAMEROUN
Vice-président			
Rapporteur 1			
Rapporteur 2			

COMITE SPECIALISE 2 : GESTION TECHNIQUE			
Président			
Vice-président			
Rapporteur 1			
Rapporteur 2			
COMITE SPECIALISE 3 : ASSAINISSEMENT / ENVIRONNEMENT			
Président			
Vice-président			
Rapporteur 1			
Rapporteur 2			

III. IDENTIFICATION DES DÉFIS MAJEURS

Le CST devra contribuer d'avantage au renforcement de la position stratégique de l'association dans le cercle mondial et d'entité incontournable pour régler les problèmes du secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique en trouvant des réponses aux questions qui suivent :

- Comment donner plus de visibilité à l'association à travers toutes ces représentations et particulièrement au niveau des partenariats et réseaux institutionnels ?
- Comment trouver des mécanismes innovants et les mettre en œuvre pour un développement et le renforcement des compétences avec efficacité ?
- Comment assurer une bonne communication et partage des connaissances ?
- Quel nouveau changement de paradigmes pour un accès à l'assainissement partout et pour tous ?
- Comment rendre plus attractif les manifestations de l'association et les congrès en particulier ?

A ces défis d'ordre managérial, peuvent s'ajouter d'autres qui sont spécifiques au sous-secteur de l'eau potable d'une part et d'autres qui concernent l'assainissement avec une prise en compte du volet environnement et aux changements climatiques.

III.1 Eau potable

Accès
Changements climatiques
Environnement

III.2 Assainissement – Environnement et changement climatique – GIRE

Accès
Changements climatiques
Environnement

III.3 Aspects transversaux

Ils sont identifiables à trois (3) niveaux :

- Interne au CST :

Les activités proposées par les CS pour l'atteinte des objectifs spécifiques font apparaître une nécessité de collaboration surtout pour le volet management ; l'identification par un jeu de questions de savoir ce que l'on doit faire pour accompagner l'activité d'un autre CS en est révélateur. On peut retenir :

- [REDACTED]

➤ Au niveau du CD :

Il s'agit pour l'essentiel de recommandations faites à la suite de l'identification des menaces et faiblesses et qui avaient tendance à améliorer la gouvernance. On peut rappeler, entre autres :

- La révision du mode de délégation du pouvoir du Président en évitant que l'exécutif soit son propre mandataire ;
- L'application des textes et prise de mesures conservatoires en cas de non-respect ou manquements ;
- La sensibilisation permanente des différents responsables de société sur la nécessité de participer aux différentes assises ;
- L'exigence d'avoir des rapports détaillés de la part de la DEx et du CST ;
- La proposition d'une révision des textes durant l'année 2018 pour corriger les incohérences et vides juridiques et administratives ;

➤ Externe à l'association :

Ils se résument en des actes de collaboration avec les autres organismes et à la représentativité de l'association aux différentes manifestations. A ce propos, un accent particulier doit être mis sur les relations de travail entre l'association et l'AMCOW, d'où la nécessité de renforcer le plaidoyer pour une meilleure sensibilisation des autorités politiques des pays africains.

III.4 Dimension genre

La question du genre doit être traitée à l'image de ce qui se fait dans les autres organismes intervenants dans le secteur et il ne sera pas exclu de faire du benchmarking pour donner au réseau des femmes l'envergure qui sied.

IV. ANALYSE SITUATIONNELLE

IV.1 Bilan en 2018

(Rappels sur les 4 dernières années)

IV.2 Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (SWOT)

▪ Forces et faiblesses du CST

Le conseil scientifique et technique bénéficie de forces certaines comme :

- La diversité des types de membre (opérateurs, sociétés de patrimoines, industriels, ...) ;
- La pluridisciplinarité des compétences des membres et dans le secteur (technique, financier, communication, ...) ;
- L'existence de rencontres périodiques (assises du CST) ;
- La flexibilité de la participation aux rencontres périodiques ;
- L'existence de cadres de travail (CS) durant les rencontres périodiques ;

- La bonne et nette compréhension de l'évolution du secteur dans les pays des structures membres (pour alimenter une base de données) ;
- La position attribuée de « pourvoyeurs d'idées » et de force de propositions ;
- La capacité potentielle à participer à la réflexion à l'international ;
- La prise en charge de la participation des membres aux assises du CST par leurs structures ;
- Les plateformes et les groupes de travail spécifiques existants ;
- Les réseaux nationaux de femmes et jeunes professionnels constitués ;

Toutefois, le sous-secteur souffre des faiblesses suivantes :

- L'absence de dispositif de suivi des activités du CST ;
- L'inexistence d'un support d'information et d'élaboration des documents de préparation de la tenue des CST ;
- L'absence de format équilibré pour le déroulement des activités durant les CST ;
- L'absence d'un cadre d'expression en dehors des assises du CST dû à la faiblesse de l'utilisation des TIC ;
- La faible participation des directeurs généraux aux travaux du CST ;
- L'absence de régularité de la participation des membres aux assises du CST ;
- L'incapacité de dérouler totalement certains processus de réflexion pour aboutir à des propositions concrètes ;
- L'acceptation de mener des réflexions pour valider des décisions d'orientation de la DEx (c'est le contraire qui est attendu) ;
- L'absence d'initiatives suffisantes pour établir des partenariats profitables à l'association ;
- L'insuffisance de communication sur les décisions du CD pour une visibilité dans les orientations et validation des propositions du CST ;
- L'insuffisance d'informations relatives aux budgets tant dans l'élaboration (projet de budget et validation) que dans l'exécution (partage des bilans) ;
- L'inexistence de cadre de travail ou d'implication des différents réseaux (femmes et jeunes professionnels) dans les travaux du CST ;
- L'inexistence de ressources financières pour la couverture de certaines rencontres du bureau ;
- Le besoin de prise en charge pour participation à certaines rencontres d'échange international ;
- L'insuffisance de l'implication du CST dans les choix, les négociations et préparation des assises dans certains pays ;
- La difficulté d'accès à certains documents et autres données qui sont propres au CST ;
- La non-implication du CST à la définition des formats de JPO et aspects visant à créer des ressources pour les activités du CST ;
- L'absence de bibliothèque (électronique) qui traduit la non-accès aux ressources documentaires ;
- La timide ouverture du CST au niveau mondial pour partager une vision africaine dans les grands forums et autres rencontres ;
- L'absence de benchmarking et de partage avec d'autres cellules chargées des aspects scientifiques et stratégiques des autres organisations sœur connues dans le monde pour s'améliorer ;
- L'insuffisance de la prise en compte des aspects environnementaux et relativement aux changements climatiques ;

▪ **Menaces et Opportunités du CST**

Les menaces qui pèsent sur le CST comprennent :

- L'absence de partage et de concertation sur les décisions majeures sans aval du CD (pouvoirs du Président dévoyés) ;
- Le non-respect des textes et prérogatives pour une bonne gouvernance ;
- L'absentéisme des Directeurs généraux et autres responsables pour participer aux assises ;
- L'absence de suivi rigoureux des actes de gestion et activités du CST ;
- L'absence de clarté dans les textes et statuts qui subissent des modifications circonstancielles ;
- instabilité à la tête de certaines entreprises (ou changements trop fréquents de dirigeants) ;

Cependant, le CST bénéficie des opportunités suivantes :

- Le regain d'intérêt des bailleurs de fonds pour initier des programmes du secteur avec l'association ;
- Les possibilités offertes par les TIC pour faire des formations à distance et échanger avec monde extérieur à l'association ;
- Le statut international de l'association ;
- L'acceptation des directeurs généraux et autres décideurs politiques de supporter les charges de participation des délégations aux assises du CST ;
- La bonne considération qu'ont l'AMCOW et autres partenaires financiers vis-à-vis de l'association ;
- L'assainissement et l'environnement inscrits au rang des priorités (ODD) par les institutions internationales et les décideurs politiques ;
- L'existence des programmes de partenariats par pairs

IV.3 Prise en charge des thématiques transversales

Les thématiques transversales sont relatives aux défis identifiés au point III.3 et constituent le socle des activités que la présidence du CST doit gérer directement pour compléter l'œuvre des Présidents de CS. Il s'agira, pour leur prise en charge de certaines questions, d'approfondir la réflexion au sein de task-forces qui seront constituées avant de proposer des solutions au CD. La proposition d'une révision des textes durant l'année 2018 pour corriger les incohérences et les vides juridiques et administratives en est une illustration parfaite.

IV.4 Analyse du format de tenue des assises et réformes

Elle doit être précédée par celle à faire au niveau de la préparation pour préparer au mieux le contenu des assises avec les structures retenues pour les abriter. Une collaboration parfaite entre la DEx et le CST est de mise avec une bonne planification de toutes les actions à mener en amont ; l'idéal est de connaître les structures désireuses d'organiser ces assises sur les cinq (5) dates retenues durant un mandat de deux (2) ans du CST. Pour cela, il est nécessaire d'avoir un cahier de charge connu de tous et de demander au CD, et notamment au Président, de déclencher ce processus de manifestation d'intérêt auprès des différentes directions générales.

Toutes choses qui permettent de discuter sur les détails du format d'organisation avec un canevas de base déjà retenu. Sur ce point, il est avéré que le présent format qui ne laisse qu'une journée et demie de temps travail effectif aux différents CS ne plaide pas une bonne production et encore moins pour une réalisation de toutes les activités prévues durant un mandat. Il peut être envisagé

d'augmenter ce quota horaire en tenant compte des durées des plénières et autres présentations de fournisseurs et partenaires. Le CS management fera de cette proposition de changement de format une priorité pour espérer son application aux assises du mois de novembre 2018.

Il s'en suivra une évaluation et des réajustements probables pour disposer d'un format stabilisé dès les assises qui suivront.

Dans cette même dynamique d'amélioration du format, il sera proposé de prendre en charge deux (2) nuits d'hôtel pour les Présidents de CST et CS pour qu'ils soient sur place avant l'ouverture des assises ; ce qui permettra au bureau de peaufiner les réglages et consolider les TDRs qu'ils auront fini de rédiger. Cette présence permettra aussi leur participation, en tant que observateur, à la réunion du CD tel qu'il est envisagé de le proposer.

V. CADRE STRATÉGIQUE

➤ Ancrage stratégique de la démarche du CST

Il serait prétentieux d'adopter une démarche qui n'épouse pas les missions qui lui sont confiées par le CD et en fonction des moyens budgétaires qui lui sont alloués.

Dans le cas échéant, la démarche doit suivre une certaine logique de down-top pour faire des propositions à son mandant qui pourrait accepter une dégradation des ambitions si les moyens associés aux activités ne suivent pas. Quoiqu'il en soit, les actions retenues de communs accords entre CD et CST ne devront pas souffrir de manque de performance à leur du bilan ; sur ce point, toutes les instructions seront données à la DEx pour une parfaite exécution des activités.

La seule exigence du CST serait d'être associé en amont et en aval des prises de décisions pour apporter sa contribution positive.

➤ Mission, Vision, Valeurs et Principes d'action

○ Mission

Assurer un rôle de pourvoyeur d'idée et de contributeur dans les grandes réflexions autour de tous les problèmes d'eau, d'assainissement, d'environnement et de changement climatique

○ Vision

Un appui conséquent dans la réflexion pour l'atteinte des ODD en Afrique

○ Valeurs

- ***L'abnégation*** : pousser les limites de la réflexion pour baliser la voie vers des solutions durables aux problèmes structurels d'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- ***L'inclusion*** : impliquer toutes les structures de l'association et tous les acteurs (réseaux femmes et jeunes) en prônant l'ouverture d'esprit et l'écoute active en vue de s'enrichir de la diversité et répondre aux aspirations des membres ;
- ***La performance*** : par un esprit proactif et une volonté permanente de dépassement afin de pousser les sociétés à assurer l'offre d'un service public de qualité aux usagers ;
- ***La reconnaissance de la production intellectuelle*** : se transcender pour mettre au-devant les intérêts communs et se mettre au service de la demande des membres ;

○ Principes d'action

Pour garantir la bonne gouvernance au sein de l'association et bénéficier des retombées des travaux du CST, les principes qui sous-tendent la vision énoncée sont :

- La transparence ;
- La gestion vertueuse ;
- L'honnêteté intellectuelle ;
- L'engagement désintéressé ;
- La probité ;

➤ **Orientations stratégiques**

Pour atteindre cet objectif global de développement du CST, les activités seront guidées par cinq (5) orientations stratégiques déclinées dans les domaines suivants : **i)** la pertinence des contributions de l'association aux grands débats dans le monde, **ii)** la formation et le renforcement des capacités, **iii)** la priorité accordée aux ateliers et visites benchmarking, **iv)** l'innovation dans les approches de réalisation des projets et **v)** l'ouverture des assises du CST à un business intelligent.

➤ **Objectif global de développement du CST**

Tout en conservant les acquis constatés et appliquant les mesures de correction aux insuffisances constatées dans l'analyse SWOT, le CST doit intégrer la dimension création de valeurs en recherchant des sponsors à ses activités ; certains partenaires financiers restent ouverts à cette approche surtout que les assises peuvent être l'occasion de monter des programmes de dissémination à grande échelle, dans le continent africain.

L'objectif global se résume à un rayonnement du CST par la production intellectuelle tout en contribuant à la couverture financière des charges associées.

➤ **Objectifs spécifiques**

Pour conduire les activités sur la base des orientations stratégiques du CST, cinq objectifs spécifiques sont identifiés, à savoir :

OS1 : Redynamiser la représentation et participation du CST pour plus de visibilité au niveau des partenariats et réseaux institutionnels

Il s'agit.....

OS2 : Mettre en œuvre des mécanismes innovants de développement et de renforcement des compétences avec efficacité

Il s'agit.....

OS3 : Assurer une bonne communication et partage des connaissances

Il s'agit.....

OS4 : Appliquer un nouveau changement de paradigmes pour un accès à l'assainissement partout et pour tous

Il s'agit.....

OS5 : Développer un marketing plus attractif autour des activités de l'association (JPO, assises CST, Congrès)

Il s'agit.....

➤ **Identification des Programmes et des Actions**

Les différentes expériences acquises durant la réalisation de certains programmes comme le RASOP et les timides percées en termes d'organisation de master class dans le domaine de l'assainissement ont fini de montrer l'urgence de satisfaire à la formation des ressources humaines. Ce défaut constaté, ne plaide pas pour une dissémination tout azimut d'activités sans pour autant s'assurer de l'existence d'équipes compétentes à la base ; il faut nécessairement disposer de programmes spécifiques de formation adossée aux mécanismes et projets à dérouler sur le terrain. Dans le cas échéant, c'est peut être une certitude pour nous inscrire dans la durabilité. C'est juste pour paraphraser d'aucuns qui pensent qu'il vaut mieux apprendre à quelqu'un comment on pêche et ne pas donner du poisson.

VI. PLAN D' ACTIONS 2018 – 2020

Le plan d'actions du CST constitue un condensé des trois (3) plans d'actions partiels des CS avec des activités qui leur sont spécifiques mais aussi d'autres qui nécessite une collaboration entre eux. A ces activités s'ajoutent d'autres non spécifiques aux CS mais dont l'exécution permet de compléter le tableau de bord pour achever celles léguées par l'ancien bureau.

La démarche collégiale basée sur des échanges réguliers entre membres du bureau a été suivie pour aboutir à des validations communes. Les étapes suivantes ont été notées :

- Analyse de la situation du CST (SWOT) ;
- Identification des propositions et actions à mener pour corriger les faiblesses constatées ;
- Proposition de mesures conservatoires ou durables pour nous prémunir des menaces identifiées ;
- Exploitation des rapports bilan des années passées pour remettre sur la table les actions non-achevées ;
- Proposition de nouvelles activités pour consolider l'existant et pour ouvrir d'autres perspectives ;
- Regroupement des activités en objectifs spécifiques ;
- Planification de l'exécution et proposition d'activités qui méritent de constituer des task-forces ;

Les détails des plans d'actions par CS sont donnés en **ANNEXE**

VII. DISPOSITIF DE SUIVI DES ACTIVITÉS

ANNEXES

COMITE SPECIALISE ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT (N°3)

PLAN D' ACTIONS 2018-2020

OS1	ACCROITRE ET FIDELISER LA PARTICIPATION DES MEMBRES DU SECTEUR ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT AUX ASSISES DE L'AAE
1.1	Sensibiliser et proposer de nouveaux membres du secteur assainissement et environnement à l'adhésion de l'AAE
1.2	Faire un plaidoyer auprès des Dirigeants des organismes en charge de l'assainissement en Afrique (sociétés de patrimoine d'assainissement, les opérateurs d'assainissement, les villes dotées de la compétence assainissement) afin d'améliorer et de fidéliser leur participation aux assises de l'AAE/ Saisir les membres de l'AAE pour désigner les points focaux sur la période du mandat.
1.3	Créer une plateforme d'échange et d'interaction avec les membres du CS3
OS2	INCITER A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE ET DES PERFORMANCES DES SOCIETES MEMBRES DU COMITE ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT DE L'AAE
2.1	Recenser toutes les sociétés de patrimoine d'assainissement, les opérateurs d'assainissement, les villes dotées de la compétence assainissement
2.2	Instaurer les indicateurs d'évaluation des performances par catégorie d'acteurs (sociétés de patrimoine d'assainissement, les opérateurs d'assainissement, les villes dotées de la compétence assainissement)
2.3	Instaurer des prix d'excellence par catégorie d'acteurs (patrimoine d'assainissement, les opérateurs d'assainissement, les villes dotées de la compétence assainissement)
OS3	RENFORCER LES CAPACITES DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT ET INITIER DES PARTENARIATS
3.1	Elaborer et mettre en application un programme de formation (séminaire, ateliers, cours de formation, etc.) qui répond aux attentes des membres et besoins du secteur afin d'améliorer la performance des sociétés
3.2	Appuyer à la mise en œuvre des Master-Class
3.3	Proposer les activités pour la suite du RASOP
3.4	Initier de nouveaux partenariats en lien avec la Dex en matière d'assainissement et environnement
OS4	METTRE EN PLACE DES GROUPES DE TRAVAIL SUR DES PROBLEMATIQUES ACTUELLES DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT
4.1	Elaborer et publier un annuaire d'experts du secteur de l'assainissement et de l'Environnement

4.2	Créer et dynamiser le groupe de travail ‘ Gestion des boues de vidange ‘
4.3	Créer et dynamiser le groupe de travail ‘ toilettes pour tous ‘
4.4	Créer et dynamiser le groupe de travail ‘ préservation des ressources en eau en Afrique ‘
4.5	Créer et dynamiser le groupe de travail ‘ lutte contre le changement climatique en Afrique ‘
4.6	Créer et dynamiser le groupe de travail ‘ l’assainissement en milieu rural ‘